

L'an deux mille vingt six, le jeudi trente avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 avril 2026

Conseillers en exercice : 29
 Conseillers présents : 22
 Conseillers représentés : 05
 Conseiller excusé : 01
 Conseiller absent : 01

Secrétaire de séance :
 M. BELMANT

Délibération n°37-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT (arrivée à 19h50), M. BAHRI.

Elus absents mais représentés : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU, Mme TRICOT a donné pouvoir à Mme LEMAIRE, Mme DEGUINE a donné pouvoir à Mme HARY, Mme LEJEUNE a donné pouvoir à M. MAES, Mme SORIN LAMBERT a donné pouvoir à M. CARPENTIER (jusqu'à 19h50) .

Elu absent excusé : M. HUGUET

Elu absent non excusé : M. MARQUES

Taux de fiscalité directe pour 2026

Monsieur l'Adjoint aux finances et marchés publics expose,

Comme proposé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2026, les taux proposés pour l'exercice 2026 restent inchangés.

Par conséquent, le taux de la Taxe Foncière Bâtie pour l'exercice 2026 est de **41.93%**.

Et le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie est de **33.18%**.

Le tableau proposé ci-dessous vous présente le montant des produits fiscaux pour 2026 soit 4 817 646 €

	Bases 2026	Taux proposés 2026	Produit
Taxe Foncière Bâtie	11 079 000	41,93%	4 645 425
Taxe Foncière Non Bâtie	100 900	33,18%	33 479
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	454 000	30,56 %	138 742

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition du maintien des taux de la Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pour l'année 2026 comme ci-dessus exposée.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS

COMMUNE : 620 PERONNE
ARRONDISSEMENT : 80 PERONNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC ALBERT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	10 915 976	41,93	124,84	11 079 000	4 645 425	41,93	4 645 425
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	100 472	33,18	118,71	100 900	33 479	33,18	33 479
Taxe d'habitation (TH)	632 138	30,56	55,11	454 000	138 742	30,56	138 742
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					4 817 646		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	4 817 646
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	$\frac{4 817 646}{4 817 646} = 1$				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			163 044	0	- 302 481	77 658	-61 779

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
4 817 646		-61 779		4 755 867

À AMIENS

Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
MME SOPHIE MANTEL

Le 04 mai 2026

Pour la Commune,

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES	
Taxe foncière sur le bâti : a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Logements sociaux et longue durée		5 802		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
		0		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
		133 255		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
		6 315		Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
				a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		4 520		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :				c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :				Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		13 152		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS		>>>		b. Par la loi			
c. Mayotte		>>>					
Cotisation foncière des entreprises :		>>>		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		>>>		a. Résidences secondaires et assimilées		a. TVA compensant la TH	
b. Base minimum				b. Logements vacants soumis à la THLV		b. TVA compensant la CVAE	
c. Locaux industriels				c. Correction des bases THRS		c. Coefficient correcteur	
d. Autres allocations				d. Correction des bases THLV		d. Taux FB commune 2020	
				e. Correction des bases MTHRS		e. Taux FB département 2020	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
6.1. TAUX PLAFONDS				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025			
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	au niveau :	
	national 12	départemental 13				a. National	b. Communal
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	51,42	15	14	16	Taux maximum :	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	41,95	3,71	128,55	124,84	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,82	9,27	127,98	118,71	b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	6,94	62,05	55,11		
				>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...				Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				14,38			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				>>>			
				22,22			